

Mme Boyard Gavalet Maryse, Infirmière scolaire,  
S/C du Dc Garot, médecin de l'éducation nationale

Tours, le 6 juin 2019

Objet : mise en place ou renouvellement du PAI

Lycée général et  
technologique  
Jacques de Vaucanson

Madame, Monsieur,

Dossier suivi par  
Maryse Boyard Gavalet  
Infirmière scolaire  
T 02 47 54 08 43  
maryse.gavalet@ac-orleans-  
tours.fr

En vue de l'élaboration ou de la reconduction du PAI (Projet d'Accueil Individualisé) de votre enfant et si vous le souhaitez, il est nécessaire que son médecin traitant remplisse :

- l'imprimé Projet d'Accueil Individualisé
- le protocole d'urgence (doit être **lisible et compréhensible** par tous)
- la trousse d'urgence contenant le traitement
- de prévoir la photocopie de l'ordonnance, si prescription
- de prévoir la photocopie de l'ordonnance, si dispense de l'activité physique

CS20019  
1 rue Védrines  
37081 Tours Cedex 2

La page 1 du PAI est à remplir par vos soins.

Vous trouverez un exemplaire vierge du PAI à imprimer sur le site du lycée :  
[www.vaucanson.org](http://www.vaucanson.org), rubrique « La vie au lycée », puis dans l'onglet « L'infirmierie ».

Votre enfant devra m'adresser le tout avant le 28 septembre 2019, sous pli cacheté.  
Vous pouvez également m'adresser les imprimés par voie postale, à l'attention de l'infirmière.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Je vous prie de croire en l'expression de mes sincères salutations.

Maryse GVALET  
Infirmière scolaire

**N.B : sans réponse ou retour de votre part avant le 28 septembre, nous considérons que votre enfant ne nécessite pas de PAI pour l'année scolaire 2019/2020.**